

Education

Les centres d'études sur les personnes vulnérables appellent à un vrai projet de société

Publié le 15/11/24 -

15h04



Pour assurer l'accessibilité du sport ou de la culture aux enfants en situation de handicap, les intervenants aux journées nationales des Creai ont appelé à un vrai projet de société, davantage de moyens et une meilleure gouvernance.



"Les loisirs ne sont pas un sujet anecdotique, Françoise Dolto disait que le jeu était le travail des enfants. Quand on joue, on établit du jeu et on apprend des règles", décrit Éric Delemar, adjoint à la défenseure des droits, chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant. (John Birdsall/BSIP)

Alors que l'an dernier les journées nationales avaient pour thème l'école inclusive, l'Association des centres régionaux d'études d'actions et d'informations (Ancreai) a eu à cœur pour l'édition 2024 organisée du 13 au 15 novembre à Marseille (Bouches-du-Rhône) d'élargir le spectre, en réfléchissant aux temps de loisirs, de culture et de sport des enfants en situation de handicap. *"Les enfants en situation de handicap ont souvent des emplois du temps de ministre entre l'école, l'institut médico-éducatif, le psychomotricien... Et si la chorale ou le musée étaient des activités qui leur permettaient de*

s'exprimer plus encore ?", s'est interrogé Jérôme Bégarie, directeur du Creai Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Corse. Et de souligner les passerelles avec le monde scolaire : *"Et si l'école inclusive ne pouvait tenir que grâce à la vie sociale, dans tous les domaines de la vie ?"*

"Les loisirs ne sont pas un sujet anecdotique, Françoise Dolto disait que le jeu était le travail des enfants. Quand on joue, on établit du jeu et on apprend des règles", a décrit Éric Delemar, adjoint à la défense des droits, chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant. Parmi les enfants interrogés pour le prochain rapport, dont 60% connaissent des vulnérabilités car relevant de la protection de l'enfance ou en situation de handicap, *"beaucoup se sont exprimés sur le droit au sport, aux loisirs et à la culture"*, a-t-il relevé. Ils ont par exemple proposé la gratuité des tenues de sport ou des instruments de musique.

Faire du handicap un véritable projet de société

Pour favoriser l'inclusivité hors école, l'Ancreai défend une transformation de l'offre vers plus de subsidiarité (allers vers, maisons de répit...) et l'élaboration d'un *"véritable projet de société, avec l'ensemble des acteurs et des politiques publiques"*. *"Ce qui est en jeu n'est pas simplement le social mais le sociétal : c'est à la société d'être en capacité d'écoute et d'accueil"*, a exprimé Jacques Nodin, président de l'Ancreai.

Un discours confirmé par Éric Delemar : *"Pour justifier le refus d'accueillir des enfants en situation de handicap, des centres de loisirs allèguent la sécurité des enfants ou l'incompatibilité du handicap avec les activités proposées. Sans aucune tentative de lever ces risques."* Invitée à la tribune, l'ARS Paca a rappelé son soutien au parasport et au sport adapté, aux séjours de répit pour les aidants et le déploiement d'une plateforme d'emploi accompagné pour chaque département de la région.

Une répartition des dossiers en silo

Insuffisant selon l'Ancreai, qui réclame une nouvelle gouvernance sur les thèmes liés au handicap. Si les échanges sont nourris entre l'association et le ministère de l'Éducation, ce n'est pas le cas avec tous les ministères. Et Jacques Nodin de déplorer : *"Avec le ministère des Sports ou de la Culture, nous n'avons pas de liens très forts."* À cela s'ajoutent un cloisonnement des dossiers handicap et une multiplication des comités de pilotage dédiés.

Selon Jérôme Bégarie, *"tout est en silo, il n'y a pas grand-chose qui va se croiser"*. Un constat que

rejoint le défenseur des enfants : *"Il y a un contexte de cloisonnement entre l'ARS, l'Éducation nationale et les maisons départementales des personnes handicapées, parfois sur le même sujet. On perd énormément de temps et on renvoie les familles à des guichets."* Et d'ajouter : *"Nous avons un pays très fort en matière de pluridisciplinarité, moins en matière de coopération."* Même quand elle dispose d'un interlocuteur, l'Ancreai estime que ses propositions restent lettre morte. Pour Jacques Nodin, *"Il faudrait des formations croisées entre l'Éducation nationale et le médico-social. Mais le ministère considère qu'on ne peut pas donner de cours à ses personnels."*

Une loi de programmation dotée de moyens financiers

L'autre mesure poussée par le président de l'Ancreai est une loi de programmation sur cinq ans, *"avec des engagements financiers forts"*. Près de vingt ans après la loi de 2005 sur le handicap, Jacques Nodin y voit une façon de concrétiser l'accessibilité universelle promise par la loi de l'époque, et encore très fragile.

Selon Éric Delemar, *"un tiers des saisines que nous traitons, soit de 6 000 à 8 000 instructions, concernent des discriminations ou des atteintes au droit à l'école"*. Si les établissements justifient parfois leur refus par le manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, *"ce n'est pas obligatoire pour le droit à la scolarité, c'est l'école qui doit accueillir"*.

Enfin, pour le défenseur des enfants, un *"changement de paradigme"* sur la question du handicap est nécessaire. *"On comprend toujours une différence comme quelque chose d'inférieur, qui donnerait moins d'accès aux droits. Alors que les personnes mises en cause reconnaissent que le sport, par exemple, est l'occasion pour les enfants de montrer des compétences que les autres ne voient pas le reste du temps."* Un changement de regard dont il sera sans doute aussi question lors des journées nationales 2025 qui auront pour thème le vieillissement des personnes en situation de handicap.

Louis de Briant, à Marseille

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?
Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?
Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>